

Reconduction de nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC121127DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur Denis Limagne a obtenu l'attestation de formation, à l'issue de la formation spécifique de renouvellement, dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources scellées, générateurs de rayons X, accélérateurs de particules délivrée par Cerap à Saclay le 05/12/2011.

Le CSHS de la circonscription Paris B a donné un avis favorable à la nomination de Monsieur Denis Limagne en date du 16/03/2012.

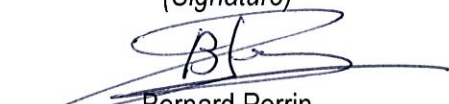
Monsieur Denis Limagne est reconduit dans ses fonctions de Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 7588 à compter du 16/11/2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 16/11/2011, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

(Signature)


Bernard Perrin
Directeur de l'Unité du CNRS n° 7588

12 AVR. 2012

(Signature)


Christine d'Argouges
Déléguee régionale
CNRS Délégation Paris B

(Signature)


Maurice Bonard
Jean Chambaz
Président de l'Université Pierre et Marie Curie

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants